

**COMMUNE DE KERGLOFF**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2021**  
**PROCES VERBAL DE SEANCE**

Le vingt-trois avril deux mil vingt-et-un à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN :

Etaient présents : Pierrot BELLEGUIC, Stéphanie CHARLOT, Hervé GUILLERM, Jean-Paul HENRY, Brigitte LAVENANT, Si-méon LE BAIL, Sanae NEDELLEC (arrivée pour le vote de la délibération 2021-28) , Philippe NEDELLEC, Lauriane PARIS Patricia NORMANT, Corinne ROSPARS, Philippe SINDE

Absents excusés : Christine CORVELLEC

Secrétaire de séance : Brigitte LAVENANT

Date d'envoi de la convocation : 19 avril 2021

Le procès-verbal de la dernière séance est validé à l'unanimité

**Délibération 2021-27 : Projet d'aménagement du bourg**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du bourg afin de pouvoir déposer la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Le projet comprend :

- l'aménagement du carrefour de la croix d'en haut pour 180 000€ auquel il faudrait rajouter la démolition de l'ancienne mairie pour 25 000€
- la création d'une coulée verte pour 166 000€
- l'aménagement du carrefour de la croix d'en bas pour 180 000€
- l'aménagement d'une voirie partagée à partir de la RD 148 jusqu'à moulin du Roy (a minima jusqu'aux quatre vents) pour 176 800€

A cet estimatif des travaux, il convient de rajouter les frais de maîtrise d'œuvre estimés à 10% du montant des travaux soit 72 780€ et une marge pour imprévus.

Le montant total des travaux est estimé à 836 970.00€

Il est proposé de demander une subvention à hauteur de 70% du projet au titre de la DSIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **SOLLICITE** le concours financier de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 70% du montant du projet

**Délibération 2021-28 : Projet d'extension des vestiaires du stade municipal**

Les vestiaires actuels sont vétustes et ne sont pas aux normes accessibilité (pas de cheminement extérieur, de buvette accessible ni de sanitaires adaptés tant pour le public que pour les joueurs. Ils ne correspondent pas non plus aux besoins du club (souhait d'avoir 4 vestiaires car 2 équipes et éventuellement un local de réunion)

L'assainissement n'est pas non plus aux normes.

Il convient de s'interroger sur la possibilité soit de rénover et de faire une extension soit de démolir et reconstruire. Le recours à un architecte (obligatoire pour le permis) permettrait d'envisager les 2 scénarii

Le montant des travaux est estimé à 400 000€ et se décompose comme suit :

Travaux rénovation /reconstruction :	280 000€
Maitrise d'œuvre/ Etude :	30 000€
Mise aux normes assainissement :	50 000€
Aménagements extérieurs :	40 000€

Il est proposé de demander une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 70% du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **SOLLICITE** le concours financier de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 70% du montant du projet

## Délibération 2021-29 : Projet de restauration mobilière de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle que le projet de restauration mobilière de l'Eglise Saint Trémeur a été approuvé par le conseil municipal le 29 novembre 2019 suite à la proposition de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de réaliser une étude globale sur l'ensemble du mobilier avant d'engager les travaux de restauration mobilière (parquet, statues, retables, autel). Monsieur le Maire rappelle que cette étude peut notamment être subventionnée à hauteur de 25% par le Département et de 50% par la DRAC.

Monsieur le Maire informe le conseil que la consultation pour l'étude pour la restauration mobilière de l'Eglise a été lancée fin février et que 4 entreprises ont répondu à la consultation. L'analyse des offres est en cours avec l'appui technique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la réalisation de cette étude
- AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention

## Délibération 2021-30 : Projet de renouvellement des luminaires vétustes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques (SIECE) propose à ses communes membres d'engager un programme de renouvellement des luminaires vétustes.

L'objectif de ce programme est double : diminuer le coût en consommation énergétique pour les communes et diminuer le coût de maintenance pour le syndicat.

Afin de préparer l'appel d'offres, le SIECE souhaite connaître les souhaits de renouvellement et de répartition sur 3 ans. Sur la commune, environ 68 luminaires sont concernés par ce programme soit un coût estimé à 25 045€.

Le SIECE financerait 100€ par luminaire et le reste (18 245€) serait à charge de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE** le projet de renouvellement de renouvellement des luminaires vétustes par le SIECE avec une répartition sur 3 ans

## Informations diverses

-Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Une réunion d'information sera organisée pour présenter le déroulement des opérations de vote aux conseillers. En raison des conditions sanitaires actuelles, la Préfecture sera sollicitée pour savoir si le déplacement du bureau de vote à la salle Le Bonnet Rouge est possible.

- Poher Communauté a présenté en bureau communautaire un projet d'autopartage de véhicules électriques (locations) afin de favoriser la mobilité. Une borne électrique de recharge serait installée sur chaque commune (emplacement à définir). Des précisions doivent encore être apportées sur ce projet aux membres du bureau communautaire lors de la prochaine réunion

-La commune a candidaté dans le cadre d'un appel à projet d'aide à l'équipement numérique de l'école afin de pouvoir acquérir du nouveau matériel informatique et des ressources numériques

- L'entreprise Colas et Poher Communauté sollicitent la mise à disposition d'un terrain dans la zone artisanale de Loch ar Lann ( bail précaire) .

- Le Moulin du Roy est en vente. Le terrain est classé pour partie en Zone NI donc réservé aux activités de loisirs. L'association de Kayak utilise ce terrain pour ses activités. Un rendez-vous avec Poher Communauté a été demandé.

-La commission voirie-travaux s'est réuni le 16 avril pour constater l'état des routes et établir un programme pluriannuel des travaux

-La commission enfance-jeunesse se réunira le lundi 26 avril 2021

-Il est proposé d'organiser une réunion pour présenter aux conseillers l'association Agriculteurs de Bretagne et le Pays Centre Ouest Bretagne le 04 juin à partir de 18h00

